

Le gouvernement du Pérou analyse des mesures contre Repsol pour déversement de pétrole



Lima, 25 janvier (RHC) La Première ministre, Mirtha Vásquez, a déclaré aujourd'hui que le gouvernement du Pérou envisageait la suspension éventuelle de la licence d'exploitation de la transnationale espagnole Repsol, en raison d'une récente et grave marée noire.

"Nous évaluons les aspects juridiques, nous ne pouvons pas encore dire que la licence sera suspendue", a-t-il déclaré au sujet de la pire catastrophe environnementale pétrolière de l'histoire, le déversement de six mille barils de pétrole brut au cours d'une opération de déchargement pour la raffinerie La Pampilla, au nord de la côte de Lima, le 15 janvier dernier.

Vasquez a rejeté les allégations de Repsol selon lesquelles la marée noire aurait été causée par les vagues provoquées par l'éruption d'un volcan sous-marin aux Tonga, ce qui dément les témoins et d'autres éléments.

"Toute personne physique ou morale effectuant des travaux à risque doit assumer la responsabilité des faits ou des dommages et indemniser" les personnes concernées, a-t-il déclaré.

Il a ajouté que la transnationale ne peut pas prétendre qu'elle n'est pas responsable. "Elle doit donc penser aux conséquences, aux sanctions et aux dédommagements", a-t-il averti.

Il a également rejeté la demande de réparation de la livraison par Repsol de paniers alimentaires. "Les dommages ne peuvent pas être réparés en faisant des dons", a-t-il déclaré.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement, Rubén Ramirez, a démenti les affirmations de la transnationale, selon lesquelles le train de vagues a causé la marée noire. "Pour autant que je sache, ce ne serait qu'une excuse parce que les activités ont été normales" en mer le jour du désastre", a-t-il dit.

Selon le propriétaire, ce qui mérite le plus d'être sanctionné, c'est le fait que la société a signalé avec beaucoup de retard ce qui s'est passé comme un incident mineur, alors qu'elle aurait dû rendre compte de l'ampleur réelle de la catastrophe.

Par ailleurs, le ministère péruvien des Affaires Étrangères précisé que les missions étrangères d'experts, comme celle envoyée par l'Organisation des Nations Unies, aideront à déterminer les dommages causés par l'entreprise Repsol et à préciser les besoins en matière de réparation.

Le même organisme a affirmé qu'il "défend fermement la souveraineté nationale et les intérêts du Pérou à l'étranger" et a souligné que l'environnement était une priorité de la politique étrangère.

D'autre part, la presse locale a révélé que depuis 2015 Repsol a commis 32 infractions environnementales, mais n'a été sanctionnée que par trois amendes, dont une seule intégralement payée, selon le registre de l'Agence d'évaluation et de contrôle de l'environnement (OEFA).

En 2013, Repsol a été à l'origine d'une nouvelle marée noire, également lorsqu'un pétrolier a livré du pétrole à la raffinerie La Pampilla et s'est vu infliger une amende pour ne pas contrôler ou atténuer les dégâts.

Le magazine de gauche Mark a demandé à appliquer à la société "des sanctions drastiques qui constituent un précédent et un avertissement pour les sociétés transnationales qui ont conclu des contrats avec des gouvernements passés qui les ont exonérées d'impôts et les ont protégées par des lois contraires aux intérêts de la patrie".

Source Prensa Latina



Radio Habana Cuba